

Séance du : 24 juin 2021

n° 36_2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre juin à 17 heures 30.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 18 juin 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au foyer rural d'Avignonet Lauragais, siège du Pole Territorial et Rural, sous la présidence de M. Gilbert HEBRARD.

Mme Sophie ADROIT est désignée comme secrétaire de séance.

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Mmes Sophie ADROIT, Christine BIGNON, Catherine LATCHE, Martine MARECHAL, Florence SIORAT, Estelle VILESPY, Nathalie NACCACHE.

MM. Gilbert HEBRARD, Brice ASENSIO, Serge BARTHES, Pierre BODIN, Guy BONDOUY, Jean-Clément CASSAN, Christian CESSSES, François DEMANGEOT, Christian FABRE, Michel FERRET, Jean-Luc GOUXETTE, Alain ITIER, Olivier JULLIN, Christian LAGENTE, Jean LAGOUTTE, Pierre MONOD, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Gilles TERRISSON, Raymond VELAND, Rémy ZANATTA,

Délégués suppléants représentant un délégué titulaire :

Mmes Alexia BOUSQUET, Reine EXPERT.

MM. Dominique GUIRAUD, Hervé RAMONDA, Charly SERRES.

En exercice : 63

Présents : 33

Avaient donné pouvoir :

M.B.BARJOU à C.BIGNON, JP.BOMBAIL à S.BARTHES

Nombre de voix : 35

Excusés :

Mme Sandrine CAMPGUILHEM, Lison GLEYSSES

MM. Philippe BARBASTE, Bernard BARJOU, Robert BATIGNE, Michel GALANT, Philippe GREFFIER, Olivier GUERRA, Laurent HOURQUET, Alain MERCIER.

Objet : Appel à cotisations des Communes adhérentes au service de Conseil en Energie Partagé (2ème programme)

Vu la loi sur la Transition énergétique du 17 aout 2015 autorisant la structure porteuse du SCOT d'élaborer un PCAET si tous les EPCI lui transfère la compétence,

Vu la délibération n°26/2015 du 7 décembre 2015 approuvant le projet de territoire comprenant la mise en place d'actions en matière de transition énergétique, notamment l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial à l'échelle du territoire du Pays Lauragais, permettant d'assurer la cohérence avec le projet de SCOT en cours de révision,

Vu la délibération n°23/2016 du 23 mai 2016 portant sur la compétence « Elaboration Plan Climat Air, Energie, Territorial » à l'échelle du PETR du Pays Lauragais ;

Vu la délibération n°24/2016 en date 23 mai 2016 portant sur le conventionnement du PETR du Pays Lauragais avec l'ADEME ;

Vu les délibérations n°26 et 27 du 27 juin 2016 et 41/2016 du 26 septembre 2016, portant sur la mise en place d'un Conseil en Energie Partagé par le PETR du Pays Lauragais

Vu la délibération n°03/2018 du 12 février 2018 portant sur le plan de financement prévisionnel du Conseiller en Energie Partagé

Vu la délibération n°35/2021 du 24 juin 2021 portant sur le renouvellement du service Conseiller en Energie Partagé et son plan de financement prévisionnel pour une période de 2 ans,

Monsieur le Président indique qu'à travers son projet de territoire approuvé en Comité Syndical du 7 décembre 2015 et par ses EPCI membres, le PETR a affiché sa volonté d'œuvrer en matière de transition énergétique en mettant en place des actions concrètes.

Le comité syndical a souhaité que le PETR aide les communes de moins de 10 000 habitants à maîtriser leur consommation d'énergie à travers la mise en place d'un service de conseil en énergie partagé, service bénéficiant aux communes qui le souhaitent et qui y participent financièrement (une partie du territoire étant déjà dotée de ce service).

Dix communes ont souhaité adhérer à ce service sur trois ans, complémentaire aux services préexistants sur le territoire du PETR (SYADEN, SDEHG, PNR), à savoir : Avignonet-Lauragais, Calmont, Gardouch, Lanta, Lempaut, Mauremont, Montgeard, Sainte Foy d'Aigrefeuille, Sorèze et Saint-Vincent.

Sur la nouvelle programmation, 2021-2022, 7 nouvelles communes souhaitent adhérer et 4 poursuivre leur adhésion à ce jour. De nouvelles communes peuvent rejoindre la démarche pour réduire d'autant plus les couts du service dans la limite d'un seuil de population jugé acceptable pour assurer une mission qualitative.

Sur la base du plan de financement prévisionnel du Conseiller en Energie Partagé de la délibération n°35_2021 du 24 juin 2021, le montant des cotisations nécessaire au fonctionnement de ce service est estimé à 1,05€/habitant/an pour les nouvelles communes

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04 68 80 56 54

Courriel : pays.lauragais@orange.fr

REÇU EN PREFECTURE

le 08/07/2021

Application agréée E-legalite.com

adhérentes et 0,60€/hab/an pour les communes renouvelant leur adhésion. Il sera appelé au prorata du nombre de mois effectif de la mission sur la période, le programme de deux ans commençant en cours d'année 2021.

A noter que le plan de financement proposé tient compte du soutien financier de l'ADEME et LEADER et de fait n'engagera pas de frais supplémentaires pour le PETR puisque seules les communes bénéficiant de ce service les financeront.

Vu les montants estimatifs des dépenses, il est proposé qu'un ajustement soit effectué au terme des 2 ans comprenant notamment les dépenses réelles.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

1°) – **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à appeler les cotisations nécessaires au service de conseiller en énergie partagé telles que présentées.

2°) - **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à procéder à toute formalité et à signer tout document nécessaire pour la mise en œuvre de la présente délibération,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à Avignonet Lauragais, le 24 juin 2021

Le Président



Gilbert HEBRARD

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04 68 60 56 54

Courriel : pays.lauragais@orange.fr

REÇU EN PREFECTURE

Le 08/07/2021

Application agréée E-legalite.com